

Circulaire d'information

INFCIRC/727

3 juin 2008

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Communication datée du 30 mai 2008 reçue de la mission permanente de la République fédérale d'Allemagne et concernant la proposition allemande de projet de sanctuaire multilatéral d'enrichissement

Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République fédérale d'Allemagne une communication datée du 30 mai 2008 à laquelle était joint un document intitulé « Assurer l'accès au combustible nucléaire et à des services d'enrichissement – Projet de sanctuaire multilatéral d'enrichissement (MESP) ».

Conformément à la demande formulée dans ladite communication, ce document est reproduit ci-après pour l'information des États Membres.

Assurer l'accès au combustible nucléaire et à des services d'enrichissement Projet de sanctuaire multilatéral d'enrichissement (MESP)

Le 4 mai 2007, le gouvernement allemand a présenté aux États Membres de l'AIEA sa proposition de multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire (INFCIRC/704). Le document soulignait les objectifs, les principaux éléments et les raisons d'être de la proposition.

La discussion, qui a pris un nouvel élan avec le rapport du Groupe d'experts sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire mis en place par le Directeur général de l'AIEA et avec l'événement spécial organisé pendant la 50^e session de la Conférence générale, s'est intensifiée depuis. La conférence internationale sur les enjeux et les possibilités concernant les approvisionnements en combustible nucléaire, tenue les 17 et 18 avril à Berlin, s'est intéressée plus particulièrement aux conséquences stratégiques d'une discussion sur la fourniture et l'enrichissement d'uranium et a montré qu'une compréhension commune de l'importance de la question se fait jour.

La proposition allemande de projet de sanctuaire multilatéral d'enrichissement (MESP) a été présentée dans diverses instances et largement discutée avec différents participants.

Le gouvernement allemand souhaite mettre à jour les informations sur cette proposition et serait reconnaissant à l'AIEA et à ses États Membres d'accorder toute leur attention à la proposition ; il invite toutes les parties intéressées à participer à la poursuite des discussions.

Faits nouveaux depuis mai 2007

Depuis la publication du document INFCIRC/704, le gouvernement allemand a des discussions au niveau des experts avec le Secrétariat de l'AIEA pour affiner la proposition, recenser et clarifier les questions importantes et adapter la proposition aux exigences techniques et juridiques. En outre, il a présenté la proposition à diverses audiences. En octobre 2007, il a organisé un atelier pour les décideurs allemands auquel ont aussi participé d'autres pays européens et des membres du parlement européen. En février 2008, il a présenté la proposition aux États Membres de l'AIEA à Vienne. En avril 2008, il a organisé à Berlin, en collaboration avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas, une conférence internationale sur le cycle du combustible pour clarifier le contexte de la fourniture

et de l'enrichissement d'uranium et faire participer spécialement les pays qui avaient récemment manifesté leur intérêt pour l'électronucléaire. La proposition allemande, inspirée par une réflexion créative hors des cadres rigides, a été affinée et amendée ; dans l'intervalle ont été rédigés des modèles d'accords pour organiser les relations entre le pays hôte et l'AIEA ainsi qu'entre l'AIEA et un groupe d'États intéressés. Avec ses différents partenaires, l'Allemagne a l'intention de poursuivre les discussions sur la question de l'assurance des approvisionnements en combustible nucléaire avec des partenaires intéressés dans un proche avenir.

Les principaux éléments du projet de sanctuaire multilatéral d'enrichissement (MESP) sont les suivants :

1. Des États intéressés conviennent entre eux et avec l'AIEA de construire une (ou plusieurs) usine(s) d'enrichissement sur un territoire spécial (sanctuaire multilatéral d'enrichissement). L'usine fonctionnerait selon les conditions normales du marché. Ces États inviteraient leurs industries nationales à créer une entreprise internationale commerciale chargée de financer, construire et gérer une usine d'enrichissement sur une base commerciale. L'entreprise commerciale serait possédée, gouvernée et gérée selon les règles fixées par le groupe des États intéressés et leurs industries nationales. Les normes concernant la solidité financière, la couverture de la responsabilité, les provisions pour le déclassement, etc., devraient être arrêtées avec l'AIEA.
2. Un pays hôte céderait à l'AIEA les droits d'administration et certains droits souverains sur une zone de son territoire. L'AIEA exercerait un contrôle total sur l'uranium faiblement enrichi (UFE) exporté depuis cette zone, et aurait les droits nécessaires pour autoriser la construction et la gestion d'une ou de plusieurs usines d'enrichissement d'uranium. Elle ferait office d'organisme de réglementation nucléaire pour ce qui est du fonctionnement de l'usine.
3. L'AIEA devrait arrêter une liste ayant force obligatoire de critères à respecter pour que puisse être autorisée la livraison d'UFE à partir de la zone. L'usine d'enrichissement offrirait des services d'enrichissement à tous les clients potentiels remplissant les critères arrêtés par l'AIEA. La fourniture d'UFE ne serait pas limitée aux centrales nucléaires du groupe des États intéressés.
4. L'usine d'enrichissement pourrait en outre constituer un stock régulateur d'UFE qui, ne pouvant être utilisé que sur ordre du Directeur général de l'AIEA, servirait de mécanisme de crise pour approvisionner des pays en cas d'interruption des approvisionnements pour des raisons politiques, c'est-à-dire ni commerciales ni techniques.

Résultats escomptés :

1. La proposition est tout à fait conforme à l'ensemble analytique de critères que l'Union européenne a formulé en juin 2007 (non-document de l'Union européenne sur le cycle du combustible nucléaire pour discussion par l'AIEA). Elle est particulièrement anti-proliférante car un centre d'enrichissement international serait sous le contrôle strict de l'AIEA et appliquerait les normes les plus rigoureuses de sûreté, de sécurité et de garanties. Elle élèverait le niveau d'assurance des approvisionnements parce que l'usine d'enrichissement échapperait à tout processus décisionnel national et que les livraisons seraient fonction d'un consentement préalable sur la base de critères clairs. Elle est pleinement compatible avec l'égalité des droits et des obligations puisqu'elle repose sur une participation volontaire et qu'elle n'empiète sur aucun droit existant. Qui plus est, la proposition n'a aucune incidence sur le marché puisque l'usine d'enrichissement participerait au fonctionnement du marché en tant que fournisseur supplémentaire avec les mêmes droits et obligations que les autres.
2. La proposition est basée sur une participation volontaire. Elle a un fort potentiel pour ce qui est d'encourager les pays à ne pas créer leur propre capacité nationale d'enrichissement en leur donnant l'occasion de participer pleinement à des activités internationales d'enrichissement du niveau technique le plus avancé.
3. La proposition crée un équilibre (nouveau) entre les intérêts des détenteurs de la technologie de l'enrichissement et les consommateurs potentiels, entre la volonté légitime de protéger la propriété intellectuelle et d'empêcher la propagation de technologies sensibles d'une part et le niveau le plus élevé possible d'assurance des approvisionnements de l'autre.
4. La proposition garantit que la limitation légitime de la diffusion de technologies sensibles ne débouche pas sur des restrictions inappropriées au développement économique.
5. La proposition est une solution efficace pour un enrichissement international sous le contrôle de l'AIEA, contribuant ainsi à l'objectif de non-prolifération en augmentant le niveau des approvisionnements en combustible nucléaire.
6. La proposition ne se limite pas à une seule usine d'enrichissement ; elle est suffisamment souple pour permettre plusieurs projets similaires dans différentes régions sur une base non discriminatoire et sous le plein contrôle de l'AIEA.

7. Le projet devrait être mis en œuvre selon les normes de sûreté, de sécurité et de garanties les plus rigoureuses et contribuer ainsi à l'évolution des normes à cet égard.

Le gouvernement allemand invite toutes les parties intéressées à prendre part à des discussions approfondies pour élaborer plus avant cette proposition et clarifier le contexte général des approvisionnements en combustible nucléaire.